



Direction
Départementale
de l'Équipement

Aveyron

Service
Aménagement du Territoire
et Prévention des Risques

Bureau
Prévention des Risques
et Environnement

PPR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de La Cresse

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par
Arrêté préfectoral
n° 2004-75-9
du 15 mars 2004
Approuvé par
Arrêté préfectoral
n° 2007-205-5
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet
2007

Légende

Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

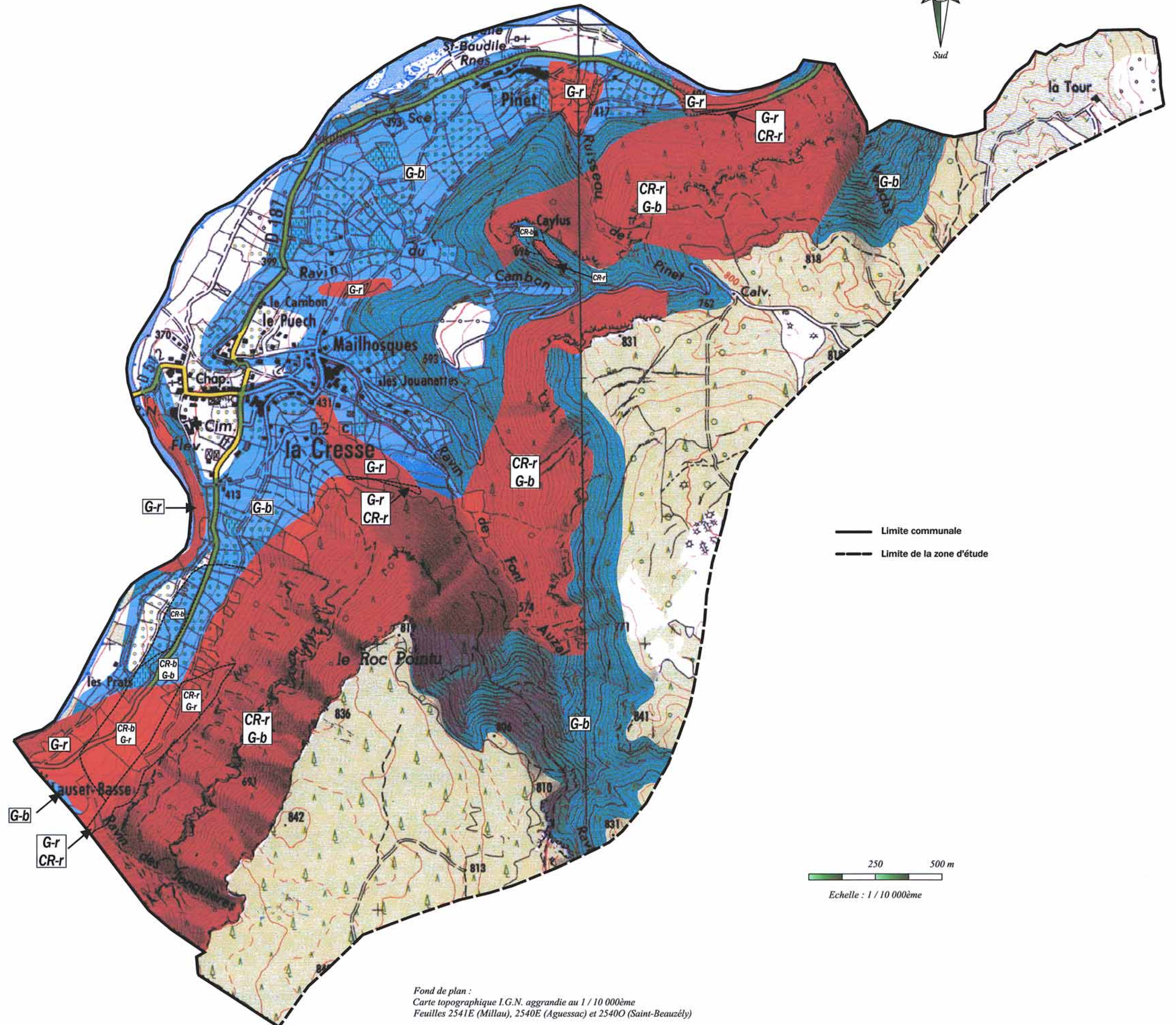
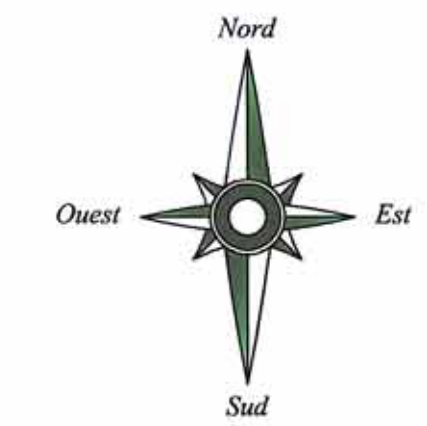
Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



Fond de plan :
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)